



**ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

**NOTIFICATION D'UNE AUTORISATION D'EXERCICE
EN TANT QU'ASSISTANT DENTAIRE**

Articles L. 4393-11, D. 4393-15 et D. 4393-16 du code de la santé publique

Demeurant : Monsieur Eythan AYACHE
136 rue Estève Haut
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Madame / Monsieur,

Comme suite à votre demande reçue le 12 Juin 2020,
dossier réceptionné complet le 12 Juin 2020,

j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Plénière le Jeudi 25 Juin 2020, vous autorise à exercer en tant qu'assistant(e) dentaire au sein de la SELARL DU BOULEVARD MIREILLE LAUZE 78 Bd. Mireille Lauze - 13010 MARSEILLE, en remplacement de Madame Marine PIRATONI, assistante dentaire, absente pour cause de maladie.

Cette autorisation est valable un an sur l'ensemble du territoire. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions, sur justification de la poursuite des mêmes études. Conformément à l'article R. 4127-283 du Code de la santé publique, un recours contre la présente décision peut être formé devant le Conseil National dans les deux mois à compter de sa notification.

Veuillez agréer, Madame /Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

A Marseille, le 26 Juin 2020

Le Président
Dr. Jean-Luc PRADO



La présente décision d'autorisation est également notifiée à l'agence régionale de santé.